



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
Honneur – Fraternité – Justice

Ministère de l'Éducation Nationale

# Rapport Pays : L'Éducation pour l'Inclusion

# Sommaire

<b>I.</b>	<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>II.</b>	<b>Les principales réformes et les innovations introduites dans le système d'éducation :</b> .....	<b>4</b>
a.	L'organisation du système éducatif .....	4
b.	La réforme .....	5
c.	Les nouvelles dispositions légales .....	6
d.	Les nouvelles orientations du secteur .....	7
<b>III.</b>	<b>Les principales politiques, les réalisations et les leçons tirées</b> .....	<b>8</b>
a.	L'évolution de la scolarisation .....	8
b.	L'accès .....	10
c.	La rétention .....	11
d.	L'achèvement .....	12
e.	Quelques chiffres du secondaire.....	12
f.	Quelques facteurs explicatifs .....	13
g.	La petite enfance .....	14
a.	L'alphabétisation .....	15
b.	La formation technique et professionnelle.....	16
h.	Quelques indicateurs de qualité .....	18
i.	Les apprentissages .....	19
j.	La gestion des enseignants.....	20
<b>IV.</b>	<b>Éducation et lutte contre la pauvreté</b> .....	<b>21</b>
<b>V.</b>	<b>Education inclusive : Approche, orientation et contenu</b> .....	<b>22</b>
a.	Approche conceptuelle .....	22
b.	Les défis de l'éducation inclusive .....	23
c.	Le cadre juridique.....	23
d.	Les dimensions de l'exclusion .....	24
e.	Les questions relatives à l'exclusion .....	24
f.	Les principaux obstacles.....	24
g.	Les moyens existants.....	25
<b>VI.</b>	<b>Conclusion</b> .....	<b>26</b>
<b>VII.</b>	<b>Bibliographie :</b> .....	<b>27</b>

# I. INTRODUCTION

L'élaboration de ce rapport coïncide avec la fin de la première phase du Programme National du Développement du Secteur Educatif (PNDSE) qui traduit la politique décennale du Gouvernement mauritanien et sous-tend la Réforme du secteur de l'éducation votée par le parlement le 26 avril 1999.

Il est donc important d'une part d'éclairer le lecteur sur la Réforme et le PNDSE en mettant en exergue les objectifs et les principales réalisations dudit programme, et d'autre part, de souligner les principales difficultés et les défis à relever qui devront être pris en compte pour la définition d'une politique future visant à l'amélioration des performances du secteur.

Il est aussi important de rappeler que l'aventure de l'éducation en Mauritanie ne commence pas avec le PNDSE. En effet, depuis la naissance de la République en 1960, l'éducation est au cœur des problématiques nationales au travers de plusieurs réformes visant toujours le même objectif : faire du citoyen mauritanien un homme moderne, autonome et utile à la société dans laquelle il vit, et en même temps ouvert sur le monde.

Ainsi la priorité est donnée à l'Éducation depuis près d'un demi-siècle. En 1986, dans le plan national de développement la priorité est accordée à l'expansion du système éducatif. Il s'agit en effet de permettre à un plus grand nombre d'enfants d'accéder à l'école. Dans une lettre de politique sectorielle, cette priorité sera reformulée au cours de la période 1995-2000 afin d'accélérer l'atteinte de l'objectif de scolarisation universelle et d'amélioration de la qualité des apprentissages. En 1999, l'adoption de la loi portant réforme du système mettra fin au système bivalent et très onéreux qui prévalait depuis 1979.

Le décor ainsi planté, la question est de savoir ce qui a été entrepris pour atteindre ces objectifs et quelles sont les perspectives. Les parties qui vont suivre présenteront les réalisations du secteur, autrement dit la contribution du PNDSE à la lutte contre l'exclusion sur l'étendue du territoire, et ce malgré l'inaccessibilité de certaines zones.

## II. Les principales réformes et les innovations introduites dans le système d'éducation :

### *a. L'organisation du système éducatif*

Le Décret 135-2007 du 12 juillet 2007 fixant les attributions du Ministre de l'Education Nationale et l'organisation de l'administration centrale de son département permet une vision plus synoptique du Programme bien que la Petite Enfance, la Formation Technique et Professionnelle et l'Enseignement Originel soient intégrés à d'autres départements ministériels. Ce dispositif privilégie la gestion du système par l'organisation du cabinet à travers : i) la mise en place d'un conseiller particulièrement chargé du suivi/évaluation, d'un conseiller chargé de la communication et d'un conseiller genre avec le maintien de deux cellules, dont une en charge de l'évaluation et l'autre de la promotion de l'enseignement des sciences ; ii) une administration centrale dynamique avec une inspection générale et une

direction générale de l'enseignement supérieur et technique et de la recherche scientifique, une direction des stratégies qui constitue une interface avec les administrations extérieures aux départements et les ordres d'enseignement. Le patrimoine et les ressources humaines disposent aussi d'organes de gestion ; et iii) une décentralisation effective par la mise en place de directions régionales de l'éducation pour une administration plus proche de l'école et d'une inspection départementale pour un accompagnement efficace et de proximité.

La mise en œuvre de cet organigramme, notamment au niveau régional a constitué une forme de révolution. Les Directeurs régionaux et les Inspecteurs Départementaux ont été sélectionnés sur profils, selon des critères bien déterminés. Ils avaient à présenter des politiques locales (diagnostics et plans d'actions triennaux) répondant aux besoins du secteur.

### *b. La réforme*

La réforme de 1999, promulguée par la loi 99/012 du 26 avril 1999 et qui s'appuie sur le diagnostic de 1998 a pour objectif de réduire le caractère onéreux du système par l'unification des deux filières existantes, - une filière dite bilingue dans laquelle l'enseignement était à prédominance français et une autre filière dite arabisante où l'essentiel de l'enseignement se faisait en langue arabe -, et la mise en place d'une filière unique. Il s'agissait aussi de renforcer la qualité de l'enseignement notamment au secondaire par l'introduction d'une année supplémentaire, l'introduction des sciences physiques et de l'informatique et le renforcement de l'enseignement des langues étrangères (Français, Anglais) tout en maintenant l'objectif fixé dans le cadre du forum de Dakar en 2000.

Le programme décennal qui s'insère en filigrane du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) vise à concrétiser les orientations de la Réforme à travers les objectifs suivants :

- La consolidation du pilotage du système à tous les échelons de l'administration basée sur le développement des compétences en matière d'évaluation permanente des enseignements et des apprentissages et par la normalisation des procédures de gestion administrative et financière.
- l'amélioration de l'offre éducative par la mise en place d'une carte scolaire et la promotion de la rétention du système.
- l'accroissement du rôle du secteur privé dans l'offre éducative à travers une politique d'incitation adéquate.
- le renforcement de la qualité de l'enseignement par une formation initiale et continue appropriée des enseignants, la rénovation des programmes, ainsi que l'amélioration de l'encadrement administratif et pédagogique.
- La résorption des disparités entre genres, régions et zones.
- la réorganisation de l'enseignement supérieur et de la formation technique et professionnelle ;

- l'amélioration de la gestion des ressources humaines par la mise en place d'un système de suivi des carrières en se basant sur le mérite.
- La rationalisation de la gestion des ressources.
- L'adéquation des formations aux aspirations des individus et aux besoins de la société et de l'économie.

Un tel dispositif permettra de mieux appréhender la politique préconisée par le PNDSE, notamment en matière de curricula. L'approche par compétences (APC) est en effet la nouvelle méthode adoptée en Mauritanie, et après plusieurs années de mise en œuvre elle entre en cette année 2008/2009 au second cycle du secondaire.

### *c. Les nouvelles dispositions légales*

Cette stratégie décennale sera soumise à certaines modifications en fonction des recommandations tenues par la Commission Nationale des Etats Généraux de l'Education et de la Formation mise en place par le Décret N° 2008-111 du 7 mai 2008 portant création de ladite Commission.

Ce dernier Décret appartient à l'arsenal juridique dont s'est doté le Ministère de l'Education Nationale ces dernières années. Ainsi, de nouvelles dispositions légales ont été prises à tous les niveaux d'enseignement, parmi lesquelles :

- i) La Loi N° 054-2001 portant obligation de l'enseignement fondamental a contribué à l'accélération du rythme des inscriptions.
- ii) L'approbation de l'Ordonnance 048-2006 du 21 décembre 2006 mettant en place la Politique Nationale de la Petite Enfance matérialise la priorité, toujours, accordée par l'État mauritanien à la protection des droits de l'enfant. Les textes promulgués jusqu'ici interdisent la discrimination entre les enfants et la tendance est à l'harmonisation de ces textes avec l'esprit de la CDE.
- iii) En vue de promouvoir l'enseignement privé, il a été institué un fonds d'appui à l'enseignement privé dont l'Arrêté conjoint N° 466-2004 du 11 avril 2004 fixe les modalités de fonctionnement, de désignation des membres du comité d'attribution et de financement de ce fonds d'appui.
- iv) Les Décrets N° 111-2006 du 14 septembre portant création de deux établissements publics à caractère administratif dénommés Écoles normales d'instituteurs (ENI) de Nouakchott et d'Aioun, N° 086-2006 du 3 août 2006 fixant l'organisation et les règles de fonctionnement des ENI et N° 2006-116 du 16 octobre 2006 portant modification de certaines dispositions du Décret N° 2006-086 du 3 août 2006 visent l'amélioration de la qualité des apprentissages par le renforcement de la formation initiale.
- v) En vue de lutter contre les déperditions scolaires, un Arrêté N° 0974-05 du 21 septembre 2005 fixant les conditions de passage au niveau de l'enseignement fondamental a permis d'obtenir des résultats probants en termes de rétention et d'achèvement.
- vi) Le Décret N° 015-2007 du 15 janvier 2007 portant statut particulier applicable aux corps de l'enseignement fondamental et secondaire vise lui l'amélioration des conditions du personnel.

- vii) L'arrêté n° 917 du 13 septembre 2001 fixant les normes d'ouverture et de fonctionnement des établissements entre dans le cadre de la mise en place d'une carte scolaire pour renforcer la capacité de gestion du secteur.
- viii) L'Arrêté n° 0083 du 31 mars 2003 portant instauration d'indemnités d'éloignement au profit du personnel enseignant et d'encadrement du Ministère de l'Education Nationale.
- ix) L'arrêté n° 0000495 du 9 mai 2002 portant organisation et fonctionnement du Comité de Coordination du PNDSE entre dans la stratégie participative qui a prévalu dans la mise en place du PNDSE.

#### ***d. Les nouvelles orientations du secteur***

En dépit de l'ensemble des mesures et efforts entrepris ces dernières années, le secteur reste confronté à des difficultés majeures. C'est à la correction de ces dysfonctionnements que la Commission Nationale des Etats Généraux de l'Education et de la Formation s'attèle depuis sa mise en place. Mais en attendant, les responsables du secteur ont déjà identifié quelques pistes d'actions. Ces nouvelles orientations visent à offrir à la Mauritanie une école citoyenne qui constitue un véritable moyen d'ascension sociale et d'épanouissement économique. Cet engagement en faveur de l'éducation passera par plusieurs axes :

- i) La gestion et le pilotage du système par : i) une meilleure allocation de ressources qui fera passer celles de l'Etat en faveur du secteur de l'Education de 16,7% à 20% à l'horizon 2010 et améliorera la capacité du système à transformer les ressources en résultats au niveau des élèves ; ii) l'organisation des Etats généraux de l'Education et la réactualisation de la stratégie du secteur ; iii) la mise en place d'une nouvelle politique de gestion des ressources humaines du secteur ; iv) le renforcement des capacités de planification, de gestion budgétaire et de passation des marchés ; v) la mise en œuvre d'un Système d'information global (SIGE), d'une carte scolaire et d'outils de gestion efficaces et d'un système de suivi évaluation instituant la sanction et la récompense ; vi) l'implication effective de tous les partenaires du système éducatif (enseignants, parents d'élèves,...) par la mise en place d'un cadre de concertation permanent ; vii) la définition et la mise en place d'une stratégie de communication favorisant la transparence.
- ii) L'accès et la rétention au fondamental pour une scolarisation universelle. Il sera important d'améliorer sensiblement la rétention en cours de cycle et de réduire les écarts entre genre et milieu. Le département de l'éducation engagera à cet effet les actions suivantes : i) l'extension et la restructuration de l'offre éducative dans la perspective de mieux l'adapter à la demande; ii) le renforcement de l'implication du secteur privé dans l'offre scolaire ; iii) l'atténuation des disparités entre genres et entre régions à travers la mise en place de programmes ciblés pour les wilayas et les zones défavorisées en terme de scolarisation ; iv) la stimulation de la demande par l'ouverture de cantines scolaires ; et v) la sensibilisation dans les poches de résistance.
- iii) L'amélioration de la qualité au Fondamental par l'augmentation du taux d'acquisition moyen en 5ième AF et du taux de réussite au Certificat d'études primaires (CEP). Pour atteindre ces objectifs les actions suivantes seront programmées : i) la poursuite de la rénovation de la formation initiale des enseignants ; ii) l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de

formation continue des inspecteurs et des enseignants et la poursuite du recyclage linguistique ; iii) la systématisation de l'évaluation pédagogique dans les classes ; iv) la diffusion systématique et l'utilisation effective d'outils pédagogiques ; v) l'amélioration des conditions d'enseignement ; et vi) l'amélioration du cadre de vie dans les établissements scolaires.

- iv) L'accès et l'équité au niveau du secondaire deviendront des objectifs majeurs au cours des années à venir, et qui pourront être atteints par l'amélioration des conditions d'achèvement du cycle fondamental. Pour ce faire, les actions prioritaires suivantes sont programmées : i) le recrutement des professeurs selon une programmation répondant aux besoins ; ii) la construction, la réhabilitation et l'extension d'établissements afin de répondre à la demande ; iii) le renforcement de l'enseignement privé ; iv) la mise en place d'une politique de subvention au profit des enfants, notamment les filles, issus des milieux défavorisés ; et v) la définition et la mise en place d'un dispositif de régulation des flux entre le premier et le second cycle secondaire.
- v) L'amélioration de l'effort national en matière de lutte contre l'analphabétisme. Il est attendu une amélioration sensible du taux d'alphabétisation de la population âgée de 14 ans et plus à travers : i) l'organisation d'une enquête de référence ; ii) la mise à jour de la stratégie nationale d'alphabétisation ainsi que de son plan d'actions ; iii) la mise en place du cadre légal et organisationnel permettant d'impliquer tous les acteurs dans l'effort national d'alphabétisation ; iv) le renforcement du fonds national d'alphabétisation ; v) la recherche d'une synergie et complémentarité entre l'alphabétisation et l'enseignement général, notamment le fondamental ; et vi) la mise à jour des programmes d'alphabétisation en axant sur l'alphabétisation professionnelle et en prenant en compte les spécificités des publics cibles.

### **III. Les principales politiques, les réalisations et les leçons tirées**

#### ***a. L'évolution de la scolarisation***

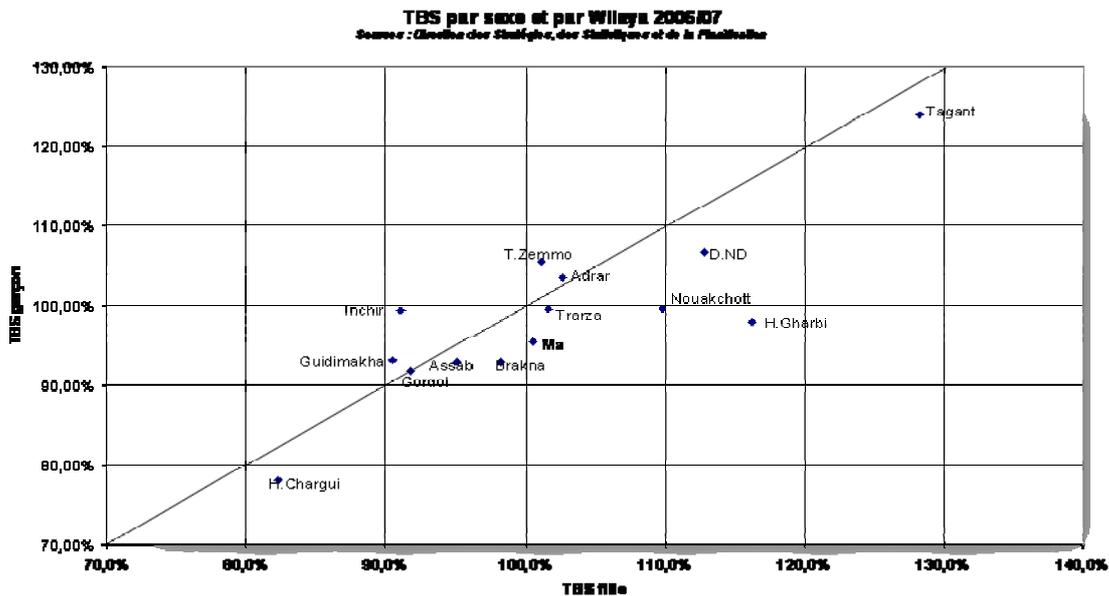
Les résultats de l'objectif quantitatif poursuivi depuis plusieurs années sont importants en termes d'accroissement des effectifs. Le profil de l'évolution dans le temps est cependant variable selon les ordres d'enseignement.

Ces dernières années tous les ordres d'enseignement du système éducatif mauritanien ont connu un développement quantitatif considérable et particulièrement le fondamental. En effet, le TBS qui mesure la capacité d'accueil du système a évolué positivement quel que soit l'ordre d'enseignement. Cette performance sur le plan quantitatif résulte de la volonté politique qui a fait de la scolarisation universelle un objectif prioritaire au lendemain du sommet de Jomtien et renouvelé à Dakar.

De façon empirique, la dernière enquête statistique révèle une augmentation substantielle (28,8%) de la population scolaire entre 2001 et 2007, cette augmentation est de 3,8% entre 2005 et 2006. En valeur réelle, l'effectif des élèves est passé de 465 970 en 2005/06 à 483 815 en 2006/07, on comptait 375 695 inscrits en 2001/02. Ce qui a permis de porter le

TBS à 97,9% en 2006/07 contre 96,9% en 2005/06 et 88,4% en 2001/02, soit une augmentation de 9,5 points en 5 ans.

L'éclatement du TBS montre qu'il existe des écarts de scolarisation entre wilayas et selon le genre. Le graphique ci-après matérialise bien ces écarts.



L'analyse par Wilaya montre qu'à l'exception du H.Chargui, toutes les autres enregistrent en 2006/07 des TBS supérieurs à l'objectif du PNDSE pour 2005 (91%). Cependant ces taux cachent des disparités (avec une tendance à la baisse) qui se caractérisent par un coefficient de variation du TBS de 11% en 2006/07 contre 20% en 2001/02 (le coefficient de variation permet de comparer la dispersion des TBS régionaux autour du TBS national), comme l'indique le graphique ci-dessus, qui permet une comparaison de la situation des wilayas entre elles et par rapport à la situation nationale et permet, également, de lire le TBS filles par rapport à celui des garçons tant au niveau des wilayas qu'au plan national.

Toutes les wilayas ont connu une évolution positive de leur TBS, entre 2001/02 et 2006/07, à l'exception du H. Chargui, de l'Adrar, du Dakhalet Nouadhibou, du Tiris Zemmour et de l'Inchari et de Nouakchott qui affichent à peu près le même score. Par rapport à 2005/06 on observe la même tendance : les mêmes wilayas qui affichent une baisse et Nouakchott qui reste stable.

Les wilayas qui se situent à droite et dessus de (Mau) : l'Adrar, D. Nouadhibou, Tagant, Tiris Zemmour, H. Gharbi, Nouakchott et Traraza se caractérisent, en 2006/07, par un TBS supérieur à la moyenne nationale (97,9%). Celles qui se trouvent en dessous et à gauche de (Mau) affichent des TBS inférieurs à la moyenne nationale.

Durant ces six dernières années le TBS des filles est resté continuellement au-dessous de celui des garçons, en 2006/07 le TBS des filles a enregistré une valeur de 100,5% à 5,1 points au dessus de celui des garçons. L'indice de parité, le rapport entre le TBS filles et le TBS garçons, est 1,05 en 2006/07 contre 1,01 en 2001/02. Cet indicateur montre que l'effort de scolarisation a plus profité aux filles qu'aux garçons comme cela a été révélé par le Rapport d'État du secteur de l'Éducation (RESEN).

Les wilayas qui se situent sur la diagonale présentent une parité de 100% entre filles et garçons, celles qui sont au dessus sont celles où le TBS des filles est inférieur à celui de garçons. A l'inverse, les wilayas qui sont en dessous de diagonale sont celles où le TBS des garçons est inférieur à celui des filles.

Et plus on s'éloigne de cette diagonale plus l'écart genre est important. Par exemple : (Hodh Gharbi avec un TBS filles supérieur à celui des garçons : 116,2% contre 98,0%).

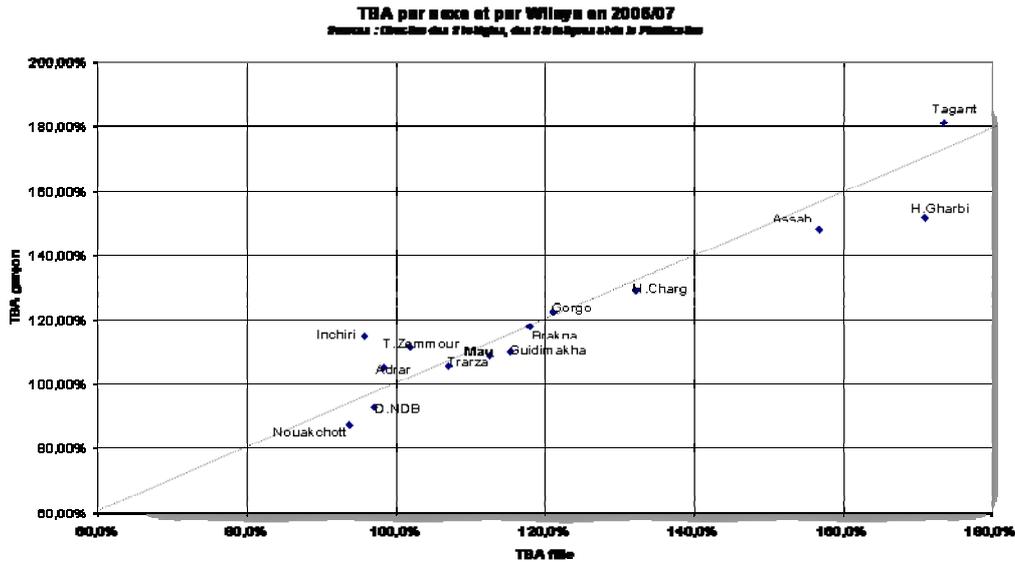
### ***b. L'accès***

Cet effort de scolarisation résulte de plusieurs facteurs et notamment de l'amélioration de l'accès et de la qualité. L'amélioration de l'offre scolaire a contribué favorablement à la performance enregistrée ces dernières années en termes de scolarisation.

Cette amélioration est caractérisée, au fondamental, par : i) la construction de nouvelles salles de classe, de clôtures, de latrines, et de bureaux de directeurs ; ii) la réhabilitation d'écoles ; et iii) le recrutement d'enseignants. Une telle orientation politique s'est traduite par un accroissement de l'effectif de nouveaux inscrits stabilisant ainsi le TBA au-dessus de 100% (110,6%), un seuil qu'il a atteint depuis 2001. Malgré l'élargissement de la capacité, le système peine cependant à retenir les élèves.

Ce constat cache bien des disparités tant inter wilaya que par sexe. Le graphique ci-après permet d'analyser les écarts de manière plus fine.

Le TBA a évolué en dents de scie ces dernières années. En effet, après une première baisse de plus de 9 points entre 2001/02 et 2002/03, le taux d'accès en 1ère AF (TBA) a augmenté de 17,5 points entre 2002-03 et 2005/06 pour se situer à 122,5% en dépassant toujours le seuil de 100% visé en 2005. Le dépassement du seuil de 100% du TBA durant ces six dernières années ne serait pas dû essentiellement à la proportion de nouveaux entrants en 1ère AF âgés de plus ou de moins de 6 ans, mais aussi de la qualité des données démographiques et administratives.



L'analyse en termes de genre montre que le TBA féminin est toujours resté au dessus du TBA masculin durant la période considérée.

Le graphique ci-dessous permet de comparer les wilayas entre elles et aussi par rapport au niveau national. Les régions positionnées à droite et au dessus de (Mau), sont celles où le TBA est au dessus de la moyenne nationale : les wilayas des deux Hodhs, de l'Assaba, du Gorgol, du Brakna, du Guidimakha, et du Tagant dépassent l'objectif fixé en 2005 dans le cadre du PNDSE. Les wilayas du T. Zemmour, de l'Inchiri, du Trarza, de l'Adrar, du Dakhalet Nouadhibou et de Nouakchott affichent un TBA inférieur à la moyenne nationale, elles se situent en dessous et à gauche de (Mau).

Cette performance au plan quantitatif résulte en partie de l'accroissement de la capacité d'accueil, du nombre d'écoles qui est de 3 752 structures en 2006/07, ce qui porte le nombre de salles de classe à 11 320 en 2006/07. Le secteur privé contribue substantiellement à l'effort national de scolarisation et celui-ci est appelé à croître dans les années à venir. Cet enseignement est dispensé dans 231 écoles accueillant 45 010 élèves (soit 10,3% de la population scolarisée en 2006/07).

### c. La rétention

L'analyse des données disponibles montre que le taux de rétention à la fin du cycle fondamental est relativement faible. Il est passé de 45,1% en 2001/02 à 43,9% en 2006/07 avec un pic de 47,3 en 2002/03. En 2005/06, il se situait à 41,5. A titre indicatif, les cibles du PNDSE sont 67% en 2005 et 78% en 2010, ce qui dénote une contre performance.

L'analyse par genre montre que les différenciations entre garçons et filles sont relativement limitées, les taux pour les garçons étant légèrement plus faibles que ceux des filles (44,3% pour celles-ci et 43,5% pour ceux-là).

Deux facteurs peuvent expliquer cette performance : i) une demande rigide, c'est l'élève qui quitte l'école pour des raisons sociales ou économiques ; et ii) une offre inadéquate. C'est l'école qui abandonne l'élève : elle se situe à une distance relativement importante, elle n'offre pas une continuité pédagogique très souvent parce qu'elle n'est pas complète. Le nombre d'écoles complètes est de 24,9% en 2006/07 contre de 16,5% en 2001/02.

#### *d. L'achèvement*

L'accès et la rétention sont deux conditions essentielles pour un meilleur achèvement du cycle fondamental. Malgré les performances obtenues en matière d'accès, les contre-performances de la rétention ont contribué à atténuer le profil de l'achèvement. En effet le taux d'achèvement du cycle fondamental est passé de 46,9% en 2001/02 à 56,7% en 2006/07, soit une augmentation de près de 10 points en une demi décennie.

L'achèvement des filles s'est nettement amélioré, dépassant même celui des garçons sur la période considérée. Il était de 45,7% pour les filles en 2001/02 contre 48,1% pour les garçons ; en 2006/07, 57,5% des filles achevaient le cycle fondamental contre 55,9% des garçons.

L'accroissement quantitatif du fondamental s'est, de manière factuelle, répercuté sur le premier cycle du secondaire. L'effectif scolarisé dans cet ordre d'enseignement est passé de 46 994 élèves en 2001/02 à 55 530 élèves en 2005/06 et s'est stabilisé à 54 085 en 2006/07, soit un accroissement de 9,8% sur la période. Le taux de participation des filles dans cet ordre d'enseignement est de 45,0% en 2006/07 contre 46% en 2005/06, cet indicateur se situait à 44,2% en 2000/01. L'objectif de 50% en 2010 n'est toujours pas atteint.

En effet, malgré la faible rétention du premier ordre de l'enseignement et la fréquence des redoublements, le secondaire (alimenté uniquement par le fondamental) a enregistré des avancées considérables en matière de scolarisation. Le taux de transition effectif a atteint 53,1% en 2006/2007 contre 54,6% l'année d'avant, toujours au-dessus de la cible fixée en 2010 dans le cadre du PNDSE (en 2000/01, il était à 54%), ce qui a permis de porter le nombre de nouveaux inscrits en première du secondaire à 20 095 en 2006/07 (contre 19 252 en 2005/06), soit une augmentation de 19,8% au cours de la période. Ils étaient 16 774 élèves en 2000/2001. Or, il était déjà prévu de porter le nombre de nouveaux entrants à 25 000 en 2005 et d'atteindre 37 000 en 2010.

#### *e. Quelques chiffres du secondaire*

C'est ainsi que le TBS du premier cycle secondaire est passé de 25,9 en 2000 à 26,6% en 2006 et se situe en 2007 à 25,1%. En termes de genre, le TBS des filles est toujours en dessous de celui des garçons, cependant l'écart s'est réduit entre 2000 et 2006, - il était de 23,3% contre 28,5% en 2000, il est passé à 25,2% contre 27,9% en 2006 -, mais en 2007, il a légèrement augmenté et toujours en faveur des garçons (25,5% contre 22,3%).

En 2006/07, on a compté 118 établissements publics d'enseignement au niveau du secondaire premier cycle. Le secteur privé contribue, également, à la scolarisation au

secondaire, on compte 44 établissements en 2006/07 dispensant l'enseignement de premier cycle.

L'augmentation de la capacité d'accueil notamment en milieu rural traduit la volonté politique de vouloir résorber les disparités et permet de rapprocher l'école de l'enfant. La mise en œuvre du PNDSE (Revue du PNDSE, avril 2007) a permis la construction de 2 500 salles de classe, 200 latrines, la réhabilitation de 23 écoles.

#### *f. Quelques facteurs explicatifs*

Le regroupement de certaines écoles à faibles structures, pour arriver à constituer des écoles à cycle complet offrant la continuité pédagogique aux enfants jusqu'à la fin du cycle entamé. Cette mesure a été très difficile à mettre en œuvre dans certaines régions compte tenu de leur spécificité politique. Mais là où cela a été possible des résultats encourageants ont été constatés en termes de rétention et en termes de meilleure rentabilisation des ressources, surtout au niveau des enseignants.

La mise en place des collèges de proximité (la construction de 60 collèges et la réhabilitation de 26 établissements dans le cadre du PNDSE) pour éviter que les élèves abandonnent l'école à la fin du cycle du fondamental, ce qui arrive très souvent quand les enfants doivent quitter leur famille pour continuer le secondaire ailleurs. Ce phénomène est encore plus accentué quand il s'agit des filles. Dans certaines localités les effectifs sont si réduits qu'ils ne permettent pas l'ouverture d'un collège de proximité, des moyens de transports tels que des minibus sont alors attribués aux comités locaux des parents pour acheminer les élèves filles vers les établissements scolaires.

L'augmentation du nombre d'enseignants par le recrutement de contractuels (retraités et diplômés chômeurs) pour faire face aux besoins en enseignants créés par l'augmentation du nombre d'écoles et de collèges afin de rapprocher le plus possible les infrastructures des apprenants, et le maintien du rythme de recrutement du Programme national de développement du secteur éducatif (600 enseignants et 150 professeurs par année de 2001 à 2005 et à partir de 2006 jusqu'à 2010, augmentation du nombre de professeurs à 250 par année.)

La promotion de la scolarisation des filles qui s'est matérialisée par :

- i. l'instauration des prix récompensant les filles lauréates aux différents examens nationaux.
- ii. l'appui aux communautés par la prise en charge du logement et de l'hébergement des filles déplacées et par la mise en place des Activités Génératrices de Revenus pour les Associations de Mères Educatrices (jardins maraîchers, petit commerce, montage d'ateliers de couture, de coiffure, etc.).
- iii. La diffusion de slogans (calendrier, cahiers) en faveur de la scolarisation des filles par des femmes modèles. En plus de ces slogans, le Ministère organise à la fin de chaque année scolaire une rencontre entre les filles lauréates dans les compositions de fin d'année de chaque établissement avec les femmes exerçant de hautes fonctions ou qui ont réussi leur vie professionnelle (docteurs, professeurs, directrices, avocates, etc.) Ces rencontres visent à

montrer aux filles qu'il possible de réussir même quand on est une fille issue de milieu peu favorable.

- iv. Les bourses sont accordées à tous les élèves déplacés pour des raisons pédagogiques et en priorité aux filles. Cette mesure a été accompagnée par la formation des professeurs polyvalents de premier cycle, ce qui permet de couvrir toutes les disciplines enseignées avec un minimum de professeurs.

Ces différentes mesures visant à plus d'équité ont permis d'atteindre la parité filles-garçons au fondamental. Le pourcentage des filles dans le secondaire ne cesse aussi d'augmenter, il est de près de 45% en 2005.

La généralisation des cantines scolaires dans toutes les écoles rurales. Cela a encouragé les parents à maintenir leurs enfants ne serait-ce que pour la simple raison de la prise en charge de leur nourriture pour les jours ouvrables.

Programme Pays Gouvernement/PAM- Activité de Base N°1/ 2003-2008, a permis le ciblage de 1 136 cantines en 2005 pour un nombre de 95 030 rationnaires. Il était prévu de porter ce nombre à 164 000 en 2008 mais compte tenu de la réduction de l'apport du PAM ce chiffre a été revu à la baisse à plus de 130 000. Ce programme cofinancé par le Programme Alimentaire Mondial est exécuté par la Direction des Cantines et de la Nutrition Scolaires sous la tutelle du MEN. Les termes de référence pour une stratégie nationale en matière d'alimentation scolaire sont déjà élaborés.

### ***g. La petite enfance***

Il est difficile à l'heure actuelle de renseigner adéquatement le secteur de la petite enfance. Bien qu'un système d'informations existe, les informations produites ne sont pas exploitées. En effet, le secteur ne dispose pas d'un cadre d'analyses reposant sur une batterie d'indicateurs permettant de mesurer les performances de ce secteur. Et la dernière analyse correspond à celle qui a permis la mise en place de la politique et par conséquent est susceptible d'avoir un caractère péremptoire. Néanmoins, beaucoup d'activités ont été menées en vue de permettre au secteur de connaître des améliorations probantes contribuant ainsi à répondre aux besoins attendus à savoir : préparer l'enfant à une scolarisation réussie. Ainsi donc dans le cadre du PNDSE, ce secteur a bénéficié :

- i. De la mise en place d'un système d'informations pour la Petite Enfance : i) la construction et l'équipement du Centre National de la Formation de la Petite Enfance ; ii) la construction et réhabilitation des Centre Régionaux de Ressources de la Petite Enfance ; iii) la formation des formateurs de la Petite Enfance, du personnel d'encadrement des Centres Régionaux de Ressources, des éducatrices communautaires ; et iv) l'assistance aux centres régionaux de ressources.
- ii. Du renforcement des capacités de gestion du Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine : i) l'appui au SECF ; ii) la mise en place d'un système de suivi de la PE ; et iii) le perfectionnement du personnel de la PE.

- iii. De la promotion des initiatives communautaires privées dans le domaine de la PE : i) la mise en place d'un programme d'éveil pour la PE ; ii) la mise en place d'un fonds d'appui aux Activités Génératrices de Revenus ; et iii) l'organisation d'un audit des garderies communautaires.

Cependant, de nombreux problèmes existent encore au niveau des ressources humaines, matérielles et financières de ce secteur. Il en résulte une difficulté pour le Département, en charge de l'exécution de la politique de la petite enfance notamment, en matière d'EPT, dans l'atteinte des objectifs fixés reste liée à la faiblesse des moyens et d'un besoin de formation du personnel, particulièrement, dans les domaines de la programmation, de la planification et de l'informatique.

### *a. L'alphabétisation*

L'effectif du personnel du département en charge de la Lutte Contre l'Analphabétisme et de l'Enseignement Originel est de 600 employés répartis entre l'administration centrale, un centre d'alphabétisation et cinq locaux disséminés à travers quelques wilayas du pays. A cela s'ajoute un dispositif non à la charge de l'Etat mais à celle de certains philanthropes et qui reste non renseigné à l'heure actuelle ; cependant, il contribue sensiblement à l'acte d'alphabétisation entrepris par les autorités nationales. Le secteur se caractérise par une absence de système d'informations ce qui ne permet pas de renseigner sur certains aspects.

Cependant les résultats de la dernière Enquête Permanente sur les Conditions de Vies des ménages (EPCV) 2004 a révélé que le taux d'alphabétisation s'élevait à 57,5% pour la tranche de la population âgée de quinze ans ou plus et que ce taux était de 57,2% selon l'EPCV-2000, soit une très légère progression au cours des quatre dernières années. En référence à la population âgée de dix ans ou plus, le taux d'alphabétisation a connu, en revanche, une évolution positive significative de plus de 7 points sur la même période impulsée par l'effet d'éducation ; 60,4% en 2004 selon l'EPCV contre 53,1% estimé sur la base des résultats du RGPH-2000.

En 2004, le taux d'alphabétisation enregistre encore de disparités importantes par sexe et par milieu ; il est de l'ordre de 66,5% pour les hommes contre 49,5% pour les femmes et 72,3% en milieu urbain contre 46,2% en milieu rural. En comparant avec les résultats de l'EPCV-2000, une amélioration est constatée chez les hommes (3 points) et au niveau du milieu rural (1 point). En revanche, la baisse est survenue chez les femmes ainsi qu'en milieu urbain (environ 3 points).

L'activité du Département en charge de la lutte contre l'analphabétisme, en matière d'alphabétisation, s'est traduit par :

- i) Des campagnes de sensibilisation et la mobilisation des masses qui sont des activités régulières menées par le département à travers notamment les médias publics.
- ii) La formation didactique qui s'est manifestée par des séminaires et sessions de formation, des ateliers de perfectionnement et des journées de réflexion.

- iii) L'élaboration des curricula grâce à l'appui de l'UNESCO, de l'ALESCO et de l'ISESCO, dans ce cadre les concepteurs de curricula ont été formés et des manuels et programmes pour l'alphabétisation de base ont été disponibles.
- iv) L'acte d'alphabétisation proprement dit : dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de lutte contre le fléau, le Département a confié à l'Association des Oulémas l'exécution d'une campagne d'alphabétisation généralisée de 2 ans (juillet 2003 à juillet 2005) sur toute l'étendue du territoire national. Mais l'absence d'un système de suivi/évaluation ne permet une appréciation objective de l'activité engagée.

Par ailleurs, le Département avec la collaboration du Commissariat aux Droits de l'Homme, à la lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion CDHLCPI a entrepris en 2001, une action expérimentale, dans le cadre du Programme National d'Alphabétisation Fonctionnelle, qui vise l'amélioration des conditions de vie des populations.

D'autres actions ont été menées en partenariat avec le Département en charge de la lutte contre l'analphabétisme : l'action d'une ONG espagnole (ECCA) pour une expérience pilote dans la ville de Nouadhibou (capital de la wilaya de Dakhlet-Nouadhibou) portant sur 12 classes, cette expérience sera étendue à Nouakchott (Capital de la Mauritanie). Et dans le cadre du PNDSE, des réalisations sont manifestes : la construction en cours de centres spécialisés d'alphabétisation technique, en cours l'alphabétisation de 1 000 femmes, la mise en place d'un système d'informations, la formation des cadres du Département, le démarrage du fonds d'appui à l'alphabétisation, l'acquisition en cours d'un fonds documentaire pour les Centres de Formation Professionnelle des Mahadras en cours de construction.

Le dispositif de lutte contre l'analphabétisme souffre de certains aspects qui entravent la réalisation des objectifs fixés. Parmi lesquels : i) l'absence de stratégie et d'un système de suivi/évaluation pour rendre efficace la prise de décision ; ii) la faiblesse des capacités institutionnelles pour une meilleure coordination des activités ; et iii) le faible degré d'implication de la société civile pour un relais au niveau local.

### ***b. La formation technique et professionnelle***

Aucune structure de formation professionnelle n'est sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale, exception faite des deux ENI (si l'on considère ce type d'établissement comme une structure d'enseignement professionnel).

Le dispositif actuel de formation technique et professionnelle, caractérisé par un éparpillement de ses structures, comprend :

- i) 12 Centre de Formation Professionnelle et de Perfectionnement sous la tutelle du Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi ;
- ii) 4 Lycée de Formation Technique Professionnelle I et un Centre Supérieur d'Enseignement Technique sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

- iii) 3 CFPM sous la tutelle du Ministère Chargé de l'Orientation Islamique, de la Lutte Contre l'Analphabétisme et de l'Enseignement Originel ;
- iv) Un CFPF avec deux antennes régionales sous la tutelle du Secrétariat d'Etat pour la Condition Féminine ;
- v) Une Ecole Nationale d'Enseignement Maritime des Pêches et un Centre de Formation Professionnelle A sous la tutelle du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime ;
- vi) Une Ecole Nationale de Vulgarisation et de Formation Agricole et un Centre de Formation Professionnelle R sous la tutelle du Ministère du Développement Rural et de l'Environnements ;
- vii) Une Ecole Nationale de Santé et P sous la tutelle du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale.

Les secteurs relativement couverts actuellement par la FTP sont ceux du BTP, de l'industrie, du tertiaire, de l'agriculture et de l'artisanat.

En matière d'amélioration du pilotage de la formation technique et professionnelle, deux instances ont vu le jour : l'Institut National pour la Promotion de la FTP et le Fonds d'Appui à l'Action Professionnelle de la FTP.

La consolidation de la formation continue des formateurs, la rénovation des équipements et supports pédagogiques et la promotion des formations en alternance ont permis d'améliorer la qualité des formations.

Les capacités de la FTP seront développées : quantitativement, par l'extension des établissements existants et par la création d'établissements nouveaux dans les régions ; et qualitativement, par une diversification des spécialités en direction des secteurs prioritaires.

Les objectifs définis pour la formation technique et professionnelle (FTP) visent à travers le renforcement du pilotage du système à l'amélioration de sa qualité, au développement de l'offre éducative pour le technique ainsi que d'une offre spécifique de formations courtes menant la FTP à s'articuler au mieux avec les autres ordres d'enseignement ainsi qu'avec les besoins des secteurs formel et informel. Cependant le système reste grippé du à : i) la faible cohérence de la politique éducative au niveau institutionnel (dispersion des tutelles) et opérationnel (exploitation du dispositif des établissements) ; ii) la faible participation et implication des employeurs ; iii) l'absence de nouvelles approches, basées sur la compétence, dans la définition des contenus de formation ; iv) la faiblesse du système de certification ; v) l'absence d'un système nationale de validation des acquis ; et vi) l'inadaptation du système d'évaluation.

Au niveau de la FTP, les activités s'articulent autour de quatre objectifs visant le renforcement du pilotage du système, l'amélioration de sa qualité et développement de l'offre éducative. Ces activités se présentent comme suit : i) la formation initiale et continue des formateurs et des personnels d'encadrement ; ii) l'implantation d'une démarche de qualité au sein des établissements ; iii) la construction et réhabilitation d'établissements de

formation ; iv) l'extension de l'offre de formation ; et v) la participation aux programmes de développement professionnel.

#### *h. Quelques indicateurs de qualité*

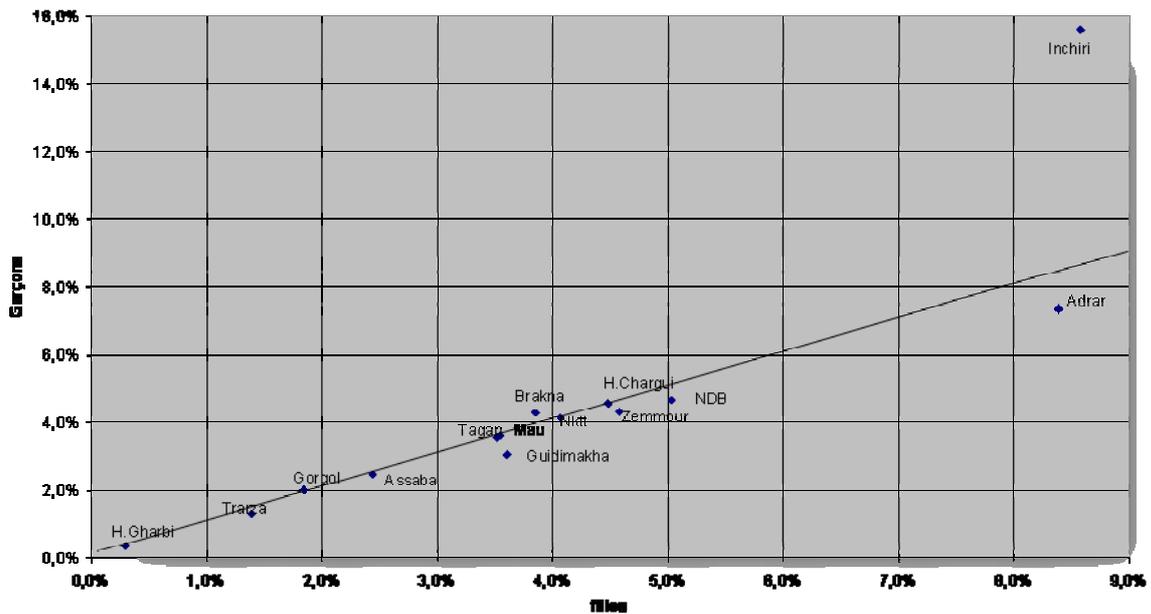
Le taux de redoublement est passé de 14,7% à 3,6% entre 2001/02 et 2006/07, restant en dessous des objectifs de 2005 (9%) et de 2010 (7%). L'institution du passage automatique de la première à la fin de la quatrième année du secondaire a largement contribué à l'amélioration du taux de redoublement.

En matière de genre, le phénomène de redoublement est toujours beaucoup plus accentué chez les filles que chez les garçons. Le graphique ci-dessous illustre mieux les écarts de genre. En effet les wilayas situées au-dessus de la diagonale sont celles qui ont le taux de redoublement des garçons, supérieur à celui des filles : Brakna et Inchiri, cette dernière, de manière phénoménale (7 points d'écart). A l'inverse, celles qui se situent en dessous de la diagonale sont celles où le taux de redoublement des garçons est inférieur à celui des filles : Adrar, D.NDB, Guidimakha et T.Zemmour. Et celles qui se situent sur la diagonale sont celles qui ont le taux de redoublement des filles égal à celui des garçons.

L'analyse de ce taux de redoublement par wilaya montre de fortes variations. En effet, ce taux varie entre 24,4% à Nouakchott et 6,8% au Hodh El Gharbi. Le graphique ci-dessous permet de situer les wilayas dont le taux de redoublement est supérieur à la moyenne nationale : ce sont celles qui se situent à droite et au dessus de Mau (Nouadhibou par exemple). Par contre, les régions situées à gauche et en dessous de Mau, ont enregistré des taux de redoublement inférieurs à la moyenne nationale (exemple : Hodh El Chargui).

Le lancement du dispositif Qualité/Gestion sur l'ensemble des wilayas après une année expérimentale qui s'appuie sur la mise en place de plans d'actions régionaux s'articulant autour de stratégies régionales permet d'impulser la mise œuvre de la politique éducative au niveau local, d'offrir une nouvelle vision à l'encadrement de proximité et surtout de lutter contre les disparités régionales et de genre.

Taux de redoublement par sexe et par région 2006/07



Malgré l'amélioration du taux de redoublement, l'efficacité du système reste très faible. L'indicateur qui permet de mesurer le gaspillage dans l'usage des ressources publiques illustre ce constat. Cet indice permet de constater que 46% de ces ressources seraient gaspillées du fait de la mauvaise rétention des élèves et des abandons en cours de cycle (les deux phénomènes étant intimement liés) et cela en dépit des efforts qui ont été fournis. Ces résultats montrent que des efforts sont à faire dans un contexte de rareté de ressources et pour un objectif de scolarisation universelle.

Au niveau du secondaire, les indicateurs de qualité retenus dans le cadre du PNDSE se présentent comme suit :

- i. Le redoublement au premier cycle est de 10,0% en 2006/07 à trois points de la cible de 2010 (7%), il a sensiblement baissé depuis 2000/01 (14,3%), en 2005 il s'est situé à 14,7%.
- ii. Le redoublement au second cycle se stabilise à 14% ces quatre dernières années, il se situait à 21,8% en 2000/01. Cette performance reste relative car la cible fixée en 2010 est de 7%.
- iii. Le pourcentage d'élèves dans les séries scientifiques oscille en dents de scie : il est de 69,9% en 2006/07, il passe en dessous de l'objectif de 2005 du PNDSE. En 200/01, il était de 74,9%. Entre ces deux périodes, il a varié tantôt en hausse, tantôt en baisse (il était de 73,1% en 2005/06 contre 79,6% en 2004/05).
- iv. Le pourcentage d'élèves en série mathématiques est de 17,0% en 2006/07 contre 24,6% en 2000/01. Cette proportion était de 17,4% en 2005/06. Il était prévu de porter cette part à 50% en 2005.

### *i. Les apprentissages*

Sur le plan des apprentissages, les résultats des évaluations ont révélé un faible taux de couverture des programmes et un faible taux d'acquisition des élèves. Depuis 2004, le département a pris une série de mesures visant à améliorer la qualité des apprentissages et à relever les taux d'acquisition et de couverture. Le Ministère a amorcé la restructuration de la formation initiale consécutive à l'audit externe des ENI. Par ailleurs, en juillet 2007, le Département a procédé à un recensement administratif des enseignants assorti d'une mesure des compétences linguistiques et en mathématiques, laquelle a révélé des insuffisances dans la maîtrise par les enseignants de notions et de concepts élémentaires.

Des ressources importantes ont été mobilisées, particulièrement pour le recyclage linguistique des enseignants et des inspecteurs, ceci afin de cadrer avec l'esprit de la Réforme qui prévoyait que tous les enseignants soient bilingues. À l'heure actuelle cependant, nous restons loin de l'objectif car près de 80% des enseignants sont encore monolingues. En outre, tous les enseignants ont bénéficié d'un renforcement de compétences en APC.

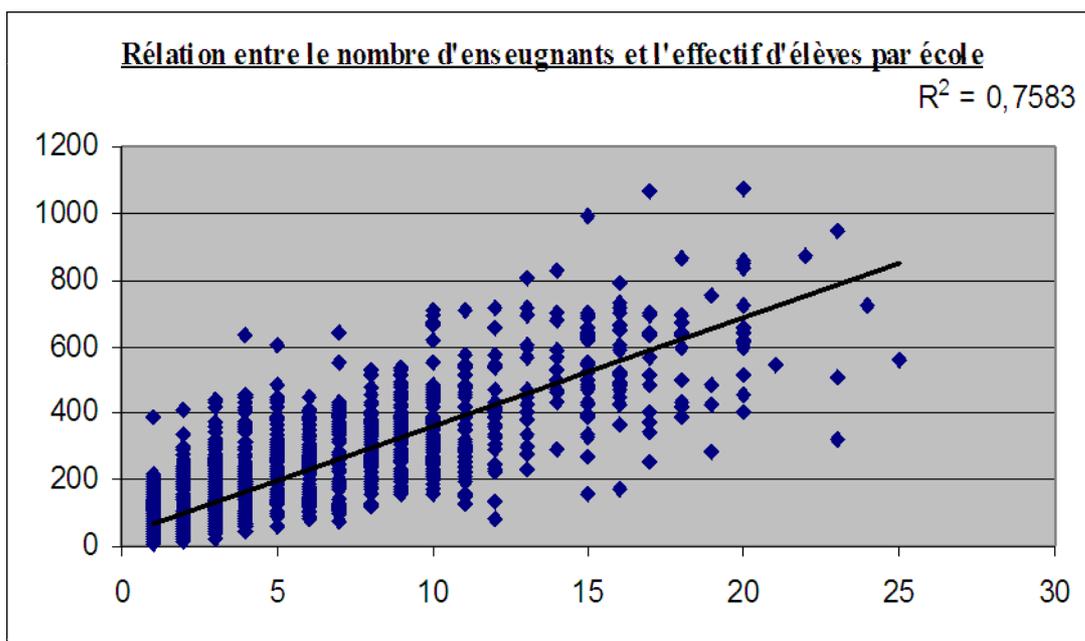
#### *j. La gestion des enseignants*

Les ressources humaines représentent l'élément essentiel d'une politique éducative dans la mesure où elles ont la charge de sa mise en œuvre. Le PNDSE n'échappe pas à cette logique, qui les situe comme input nécessaire à la réussite du programme.

C'est ainsi que pour répondre à l'objectif quantitatif du programme, le secteur a recruté et formé 650 élèves-maîtres et 45 élèves-professeurs chaque année depuis la mise œuvre du PNDSE. Le recrutement répond à certains critères de qualification, et dans chaque catégorie un pré-requis est exigible.

En dépit de l'effort consenti par les pouvoirs publics, le secteur souffre d'un déficit important de ressources humaines à tous les niveaux. A cela s'ajoute une gestion peu efficace des ressources disponibles.

En matière de gestion, le R2, indicateur qui permet d'apprécier l'équité dans la répartition des enseignants dans les écoles montre qu'en 2006/07 dans près de 24% des cas l'affectation d'un enseignant dans une école a répondu à une autre logique que celle du nombre d'élèves contre 17% en 2000/01. Rappelons que la cible fixée pour 2005 est de 85%, cible qui n'a jamais été atteinte.



L'établissement des primes d'éloignement pour encourager les enseignants à accepter de servir dans les zones les plus reculées du pays. Il a été constaté que les écoles fondamentales et les établissements des zones enclavées enregistraient les taux d'absence les plus élevés et les taux d'achèvement des programmes inférieurs de deux fois à ceux des autres régions urbaines. Plus de 40% des enseignants et professeurs bénéficient aujourd'hui de ces primes d'éloignement.

L'instauration d'une prime de craie dont seuls les enseignants en classe peuvent bénéficier. Cette prime de craie vise à encourager les enseignants à rester en classe et à freiner la ruée vers les postes administratifs (Directeur des études, Surveillant général), le montant de cette prime étant égal aux indemnités de fonction d'un Directeur d'étude et supérieur à celui du surveillant général.

Les deux primes, d'éloignement et de craie, ne sont payées que sur présentation d'une attestation d'assiduité signée par le Directeur d'école ou le chef d'établissement. Le volume des absences des enseignants et des professeurs a été fortement réduit à la lumière de ces mesures. Ce qui a contribué à l'augmentation du taux d'achèvement des programmes et à l'amélioration de la qualité des enseignements dispensés.

#### **IV. Éducation et lutte contre la pauvreté**

La stratégie intégrée de développement de la Mauritanie intitulée "Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté" (CSLP) qui s'articule autour de six axes vise la promotion des ressources humaines.

Le PNDSE est un programme dont l'ambition est de contribuer à la réussite du CSLP par une formation de qualité qui répond aux besoins de l'économie. Les mécanismes du PNDSE et la refonte du système éducatif devraient permettre aux sortants des institutions scolaires de pouvoir s'insérer dans le tissu économique, permettant ainsi au nouvel acteur économique d'échapper à la pauvreté et de contribuer à l'accroissement de la richesse nationale.

L'amélioration de la qualité des enseignements est possible, notamment dans les parties hautes du système à travers l'ajout d'une année supplémentaire dans le premier cycle du secondaire, l'inclusion de langues étrangères et de l'informatique et le renforcement de l'enseignement des sciences. Par ailleurs, la régulation des flux préconisée par le PNDSE passera par la promotion de la Formation Technique et Professionnelle qui a bénéficié d'une stratégie de développement pour la période 2001-2010, et qui place la satisfaction de la demande de l'économie en qualifications à la base de toute la politique de formation.

L'objectif de cette stratégie est de rendre le dispositif de la FTP capable de répondre aux besoins des individus et des entreprises. Cet objectif est structuré autour des axes suivants : (i) renforcement du pilotage de la FTP par la demande ; (ii) amélioration de la qualité, de la pertinence et de l'efficacité de la FTP ; (iii) renforcement et adaptation de la capacité et de la nature de l'offre de formation de la FTP ; et (iv) reconfiguration du cadre institutionnel.

## **V. Education inclusive : Approche, orientation et contenu**

### ***a. Approche conceptuelle***

L'éducation des enfants à besoins éducatifs spéciaux a été initiée en Mauritanie par l'Union nationale des handicapés physiques et mentaux dans les années 1984 et 1985, dates de création des écoles des aveugles et des sourds. Elles assurent l'éducation des enfants aveugles et sourds, pour les déficients intellectuels par l'Association Mauritanienne pour la Promotion des Handicapés Mentaux (AMPHM). Les enfants handicapés moteurs sont scolarisés au niveau des écoles ordinaires.

Bien avant ces dates des mesures avaient été prises pour l'éducation des enfants handicapés. Ainsi, en 1981, dans le cadre de l'année internationale des personnes handicapées (AIPH), le ministère de l'éducation nationale donnait priorité à l'inscription des enfants handicapés moteurs dans les écoles les plus proches de leur domicile. Cette initiative a été renforcée par l'arrêté N° 139-1992 du MEN définissant les attributions des directeurs régionaux qui comprenaient la capacité d'organiser des journées et séminaires pédagogiques et des stages de perfectionnement des enseignants. C'est dans ce cadre que les directions des écoles spécialisées en collaboration avec les OPH ont pu prendre les initiatives suivantes pour jeter les bases d'une éducation intégratrice :

- i) Organisation du premier séminaire national sur l'éducation intégratrice en Mauritanie (prenant en charge des besoins éducatifs spéciaux) ;
- ii) Affectation d'instituteurs non spécialisés dans les écoles d'éducation spéciale ;
- iii) Suivi et encadrement de ces écoles spécialisées ;

- iv) Acceptation des dispositions propres à permettre la participation des enfants au concours d'accès au cycle secondaire ;
- v) Organisation des cours d'intégration partielle pour les aveugles.

En 1989, une approche d'intégration a été initiée par l'école des aveugles qui a consisté à donner trois jours de cours par semaine aux élèves aveugles avec les élèves voyants de même niveau dans une classe ordinaire, pour les préparer au cycle secondaire sans aménagements spéciaux. L'expérience fut un succès, car elle a permis aux premières promotions de l'école des aveugles d'accéder au cycle secondaire et 6 d'entre eux ont pu accéder à l'université dont 5 sont aujourd'hui titulaires de diplômes de maîtrise et recrutés à l'école des aveugles comme enseignants.

### ***b. Les défis de l'éducation inclusive***

Le ministère de l'Éducation Nationale en collaboration avec le ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille doit :

- i) Mettre en place une stratégie nationale de l'éducation intégratrice, inclusive et spécialisée des enfants handicapés intégrée à la stratégie nationale du ministre de l'éducation nationale.
- ii) Ouvrir une section d'enseignement spécialisée à l'École normale des instituteurs afin d'assurer un encadrement spécifique par une appropriation des difficultés que rencontrent les enfants en situation de handicap.
- iii) Former des enseignants, des professeurs et des inspecteurs sur les techniques d'enseignement des sourds et des aveugles « langage des signes » et « braille » pour les aveugles.
- iv) Produire des supports didactiques adaptés à l'éducation des aveugles et des sourds.
- v) Dans un premier temps renforcer l'éducation spécialisée des deux écoles installées à Nouakchott pour servir de centres de ressource pour l'éducation des enfants sourds et aveugles, tout en adoptant l'approche inclusive et intégratrice des enfants sourds et aveugles dans le système d'éducation par l'ouverture des classes intégratrices dans les écoles ordinaires pour éduquer le maximum d'enfants handicapés.
- vi) Mettre en place un programme de sensibilisation sur l'importance de l'éducation des enfants handicapés.
- vii) Intégrer dans les programmes de formation du personnel d'encadrement de la Petite Enfance, la dimension de l'enfant porteur de handicap.
- viii) Créer un statut d'enseignants spécialisés pour promouvoir l'éducation des enfants à besoins éducatifs spéciaux.

### ***c. Le cadre juridique***

Il existe quelques bases législatives et réglementaires relatives à l'éducation des enfants handicapés, parmi lesquelles on peut citer :

- i) La constitution garantit à tous les enfants le droit à l'éducation.

- ii) L'arrêté conjoint N° R 096 du 13 juin 1985 /MSAS/MEN/ portant création d'une école fondamentale expérimentale d'enseignement d'enfants aveugles.
- iii) L'arrêté n°3061 du 30 décembre 2006 portant création du programme national de réadaptation à base communautaire stipule dans l'article 3 que le Programme National de Réadaptation à Base Communautaire (PNRBC) assure le suivi de l'éducation des enfants à besoins éducatifs spéciaux (écoles des sourds et aveugles) et assure également la promotion de l'éducation intégratrice au niveau du système éducatif national.
- iv) L'ordonnance N° 043 du 23 novembre 2006 stipule dans le titre IV et dans ses articles (de 33 à 42) sur l'éducation intégratrice et spécialisée des enfants handicapés. Pour certaines dispositions, il n'y a pas encore de textes d'application.

#### *d. Les dimensions de l'exclusion*

Sur une population de 3.000 000 d'habitants, la Mauritanie compte environ 210.000 hommes, femmes et enfants handicapés dont au moins ¼ d'entre eux est en âge scolaire et un bon nombre parmi eux n'ont pas accès à l'école, ce qui est en contradiction avec la loi N° 054-2001 portant obligation de l'enseignement fondamental. Bien évidemment, en l'absence d'une politique nationale en matière de lutte contre cette forme d'exclusion, circonscrire les dimensions de cette problématique reste difficile.

#### *e. Les questions relatives à l'exclusion*

Il est déjà difficile en Mauritanie vu le contexte géographique d'atteindre la scolarisation universelle bien que beaucoup d'efforts aient été consentis. À cela s'ajoute la scolarisation des filles qui comme la ruralité est devenue une question intégrée à la politique éducative. Il faut y inclure la dimension handicap qui doit être une priorité tant au nom de l'équité qu'au nom de l'égalité des chances.

#### *f. Les principaux obstacles*

L'Institut Pédagogique National a la charge de la production des supports pédagogiques pour l'éducation des enfants, sans distinction. Or, on constate qu'il ne produit pas de supports didactiques pour les écoles spécialisées (l'école des aveugles et l'école des sourds).

Les enseignants sont obligés de faire des adaptations des contenus des manuels pour se conformer au programme. A titre d'exemple cette année l'école des aveugles a transcrit trois ouvrages en braille par des moyens rudimentaires (machine perkins et tablettes).

Le centre communautaire d'accès aux TIC ne dispose que d'une imprimante en braille qui va permettre la production de supports de cours plus élaborés en braille.

L'éducation des enfants sourds est basée sur le visuel mais l'école mauritanienne est mal dotée en matière de supports visuels.

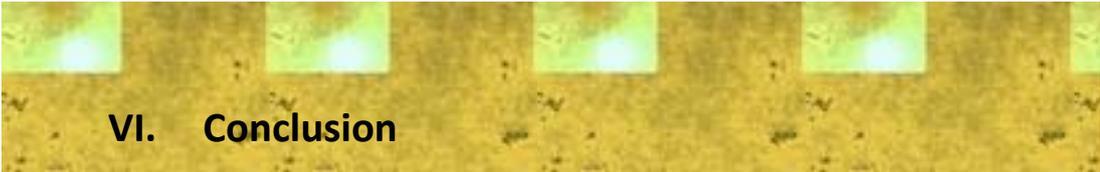
D'autres difficultés constituent un frein à la généralisation de la scolarisation des enfants handicapés, parmi lesquelles :

- i) Manque d'enseignants spécialisés en langage des signes ;
- ii) Manque d'ouvrages et supports didactiques adéquats pour l'éducation des enfants sourds aveugles ;
- iii) Insuffisance d'infrastructures scolaires ;
- iv) Manque de moyens de transport ;
- v) Insuffisance des ressources budgétaires allouées à l'éducation des enfants à besoins éducatifs spéciaux;
- vi) Manque d'intérêt ou d'implication du ministère de l'éducation nationale ;
- vii) Absence de codification des signes Mauritanien pour les sourds.

### ***g. Les moyens existants***

L'école des sourds compte trois institutrices dont deux formées sur place pendant 6 mois en langage des signes par un spécialiste Malien et avec l'appui d'une Américaine mère d'une fille sourde.

L'école des aveugles dispose de 8 enseignants dont trois professeurs aveugles sans formation pédagogique. Seulement trois instituteurs ont suivi des formations sur place et en Tunisie.



## VI. Conclusion

La grande majorité de ces enfants handicapés n'accèdent pas à l'école et leur maintien dans l'institution scolaire demeure problématique. Les écoles ne sont pas équipées, les enseignants non formés en tenant compte des besoins spéciaux des différentes catégories qui les composent.

De par leur nombre, ces enfants constituent aussi des ressources humaines précieuses et un espoir certain que la Mauritanie peut compter pour son développement humain, si considération et occasion leur sont données comme aux autres enfants de leur âge dans une société faite pour tous.

Malheureusement, en raison de l'ignorance sur leurs capacités, leurs aspirations et leurs droits, les priorités nationales tiennent encore très peu compte de leurs besoins éducatifs spéciaux.

En effet, malgré les résultats obtenus ces dernières années au plan quantitatif, l'éducation spécialisée n'atteint même pas 0.5 % en termes de TBS, en dépit des ressources importantes investies dans la réforme du système éducatif de 1999. Les enfants handicapés restent les oubliés du PNDSE. Bien que celui-ci prône la scolarisation universelle, aucun plan d'action relatif aux écoles spécialisées n'a été présenté afin que les structures exécutrices du Programme l'intègre. Mais l'espoir renaîtra sans doute à la lumière des États généraux de l'éducation qui contribueront à la redéfinition de la politique éducative.

## VII. Bibliographie :

- ✚ Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, Plan D'Action 2006-2010, Octobre 2006.
- ✚ Étude de cas sur l'articulation entre le second cycle de l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur – ADEA – Biennale 2008 de l'éducation en Afrique.
- ✚ Extension de l'enseignement de base au 1er cycle du secondaire – ADEA – Biennale 2008 de l'éducation en Afrique.
- ✚ Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle, Étude de suivi des sortants de l'Université de Nouakchott, Juin 2004.
- ✚ Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle, Étude de suivi des sortants de l'Université de Nouakchott, Juin 2004.
- ✚ Profil de la Pauvreté en Mauritanie, EPCV 2004, Juin 2006.
- ✚ Programme National de Développement du Secteur Educatif 2001/2010, Ministère de l'Éducation Nationale, 2001.
- ✚ Programme National de Développement de l'Enseignement Supérieur en Mauritanie, Annexe 9 : Résumé de l'analyse économique du projet, 2004.
- ✚ Rapport d'État sur le Système Éducatif National (RESEN), Éléments de diagnostic pour l'atteinte des objectifs du millénaire et la réduction de la pauvreté, Juillet 2006.
- ✚ Rapport à mi-parcours des objectifs de l'EPT au Maghreb 2000-2006, Décembre 2006.
- ✚ Rapport national sur le développement de l'éducation, THEME : EDUCATION DE QUALITE POUR TOUS LES JEUNES, DEFIS TENDANCES ET PRIORITES, Août 2004.
- ✚ Rapports revues sectorielles, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007.
- ✚ Etat des lieux sur l'éducation des enfants handicapés en Mauritanie, N'Gam Hamidou Oumar, Coordinateur du PNRBC, rapport non publié.